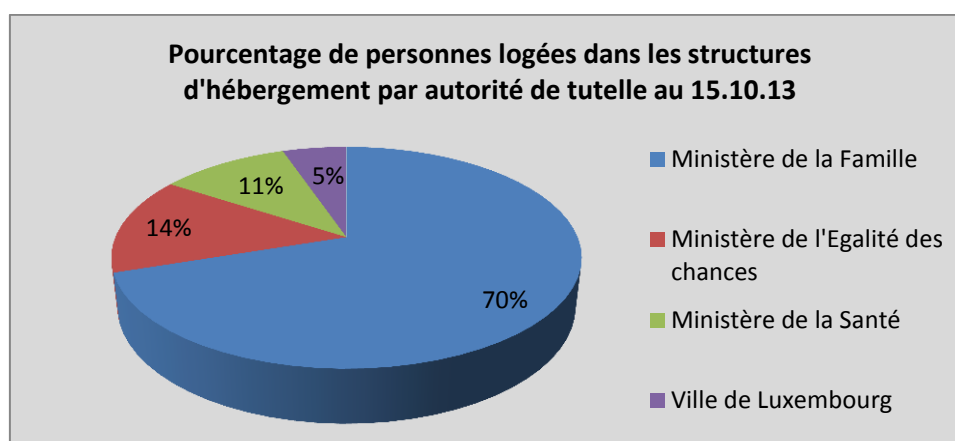


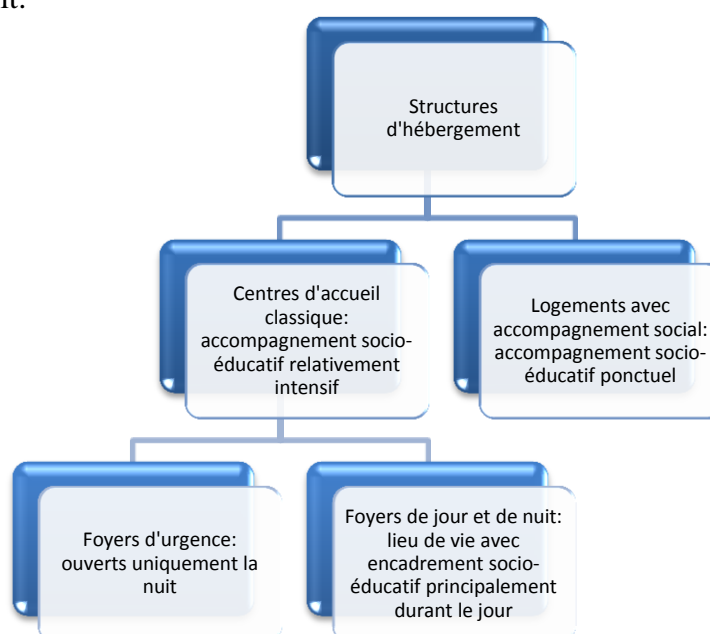
Recensement des structures d'hébergement à la date du 15 octobre 2013

Introduction

En vue de la planification des politiques en matière de lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement, la division Solidarité du Ministère de la Famille et de l'Intégration a effectué un recensement sur le nombre de personnes hébergées auprès de vingt gestionnaires de structures d'hébergement pour adultes aux dates du 15 octobre 2012, du 15 mars 2013 et du 15 octobre 2013. Une analyse approfondie du recensement du 15 octobre 2012 et du 15 mars 2013 a été réalisée dans deux documents publiés antérieurement. Le présent document mettra l'accent d'une part sur le recensement à la date du 15 octobre 2013 et d'autre part sur le nombre de personnes identiques hébergées dans les structures d'hébergement aux dates du 15 octobre 2012, du 15 mars 2013 et du 15 octobre 2013 afin de pouvoir analyser la stabilité de la population hébergée sur une période d'un an. L'ensemble des vingt gestionnaires des structures d'hébergement sont agréés et/ou conventionnés avec les Ministères de la Famille et de l'Intégration, de la Santé, de l'Egalité des Chances ou avec la Ville de Luxembourg.



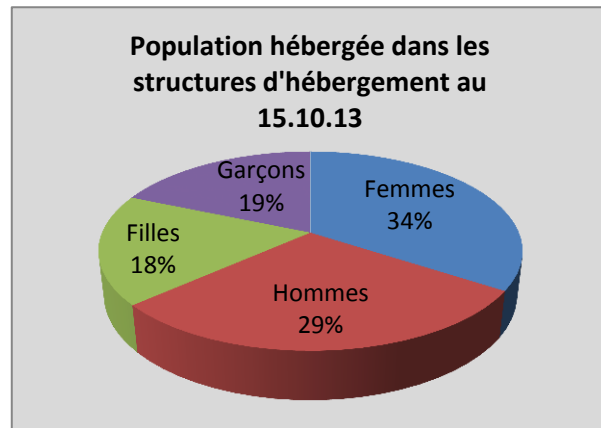
Les différents types de structures d'hébergement peuvent être subdivisés en logements avec accompagnement social et en centres d'accueil classique qui comprennent des foyers d'urgence et des foyers de jour et de nuit.



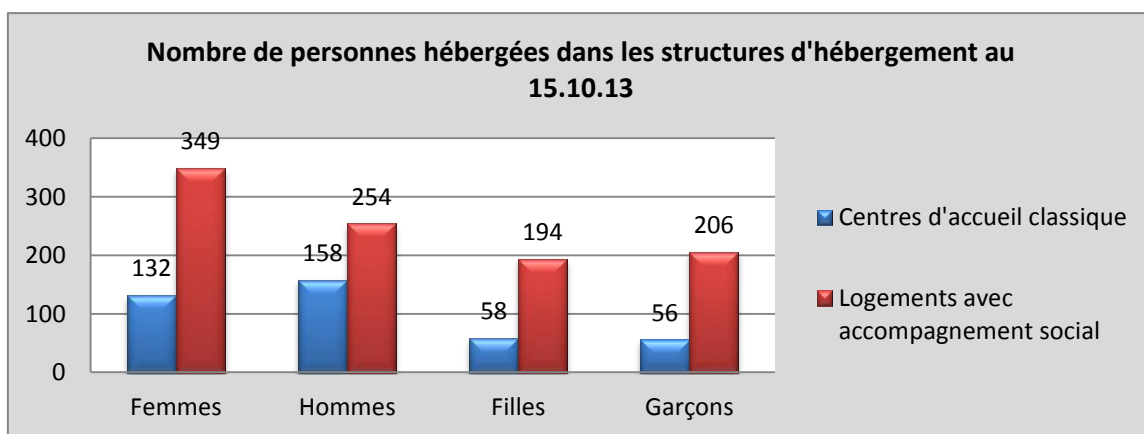
1. Les structures d'hébergement (centres d'accueil classique et logements avec accompagnement social) au 15 octobre 2013

71 % de la population totale hébergée par les structures d'hébergement au 15 octobre 2013 ont bénéficié de logements avec accompagnement social, 29% étant hébergés dans les centres d'accueil classique (dont 8 % dans les foyers d'urgence et 21 % dans les foyers de jour et de nuit).

Les hommes représentent 29 % des personnes hébergées dans les structures d'hébergement, tandis que les femmes représentent 34 % et les enfants 37%.



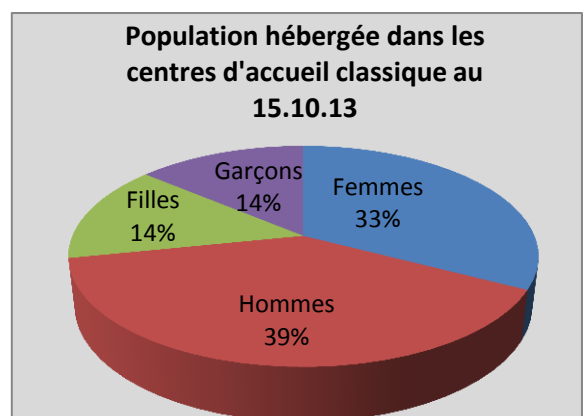
Un peu moins de deux tiers des femmes sont hébergées dans des logements avec accompagnement social, de même que la majorité des enfants (78%). **Les hommes habitent proportionnellement plus souvent dans les centres d'accueil classique que les femmes et les enfants.**



1.1. Les centres d'accueil classique

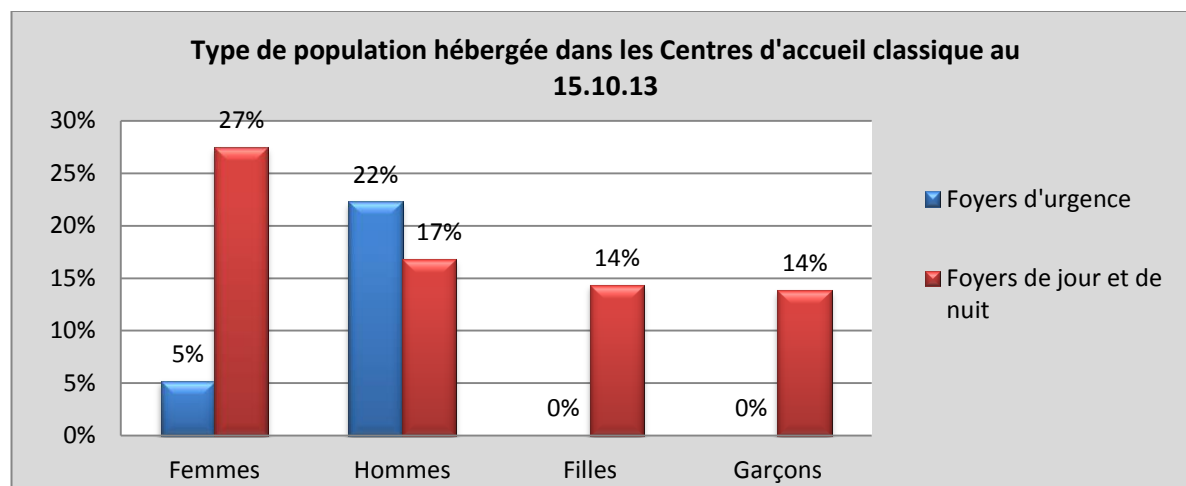
A la date du 15 octobre 2013, le nombre de personnes hébergées dans les **Centres d'accueil classique** s'élève à 404 personnes, dont **39 % d'hommes, 33 % de femmes et 28 % d'enfants**. Les Centres d'accueil classique sont des services ayant pour objet l'accueil et l'hébergement temporaire d'adultes en difficultés accompagnés éventuellement de leurs enfants et offrant un encadrement éducatif, psychologique et social relativement intensif.

Les Centres d'accueil classique peuvent être subdivisés en deux catégories : 27% de la population présente dans les centres d'accueil classique est hébergée dans les foyers d'urgence (foyer Ulysse, foyer Abrisud et Abrigado) qui sont uniquement ouverts durant la nuit, le reste de la population étant hébergée dans les foyers de jour et de nuit (foyer Paula Bové, Maison Neiers, ...) constituant un lieu de vie temporaire pour ces personnes.



Dans les foyers d'urgence, la population masculine prédomine avec 81 % (19 % de femmes), tandis que les foyers de jour et de nuit hébergent 38 % de femmes, 39 % d'enfants et 23 % d'hommes.

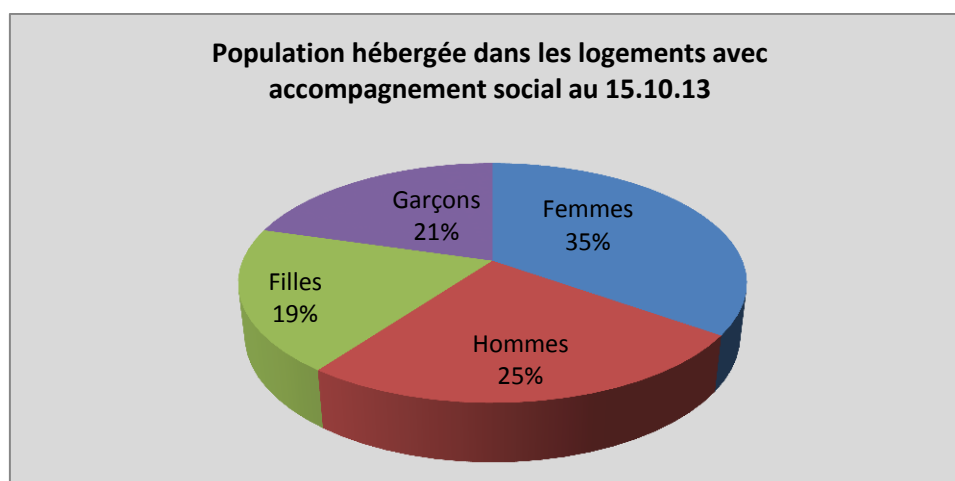
En comparant la population hébergée dans les foyers d'urgence à celle logée dans les foyers de jour et de nuit, la population se répartit comme suit :



1.2. Les logements avec accompagnement social

Les vingt gestionnaires des structures d'hébergement gèrent plus de 440 logements encadrés, accompagnés ou de 2^e phase. Ces logements avec accompagnement social existent sous diverses formes, mais consistent généralement en la mise à disposition à un prix modéré d'un logement individuel ou avec des pièces communes à des personnes ayant des revenus modestes. L'encadrement psycho-social est moins intensif que celui proposé au sein des Centres d'accueil classique.

Le nombre de personnes habitant le 15 octobre 2013 dans les **logements avec accompagnement social** s'élève à 1003 personnes, dont 25 % d'hommes, 35 % de femmes et **40% d'enfants**.

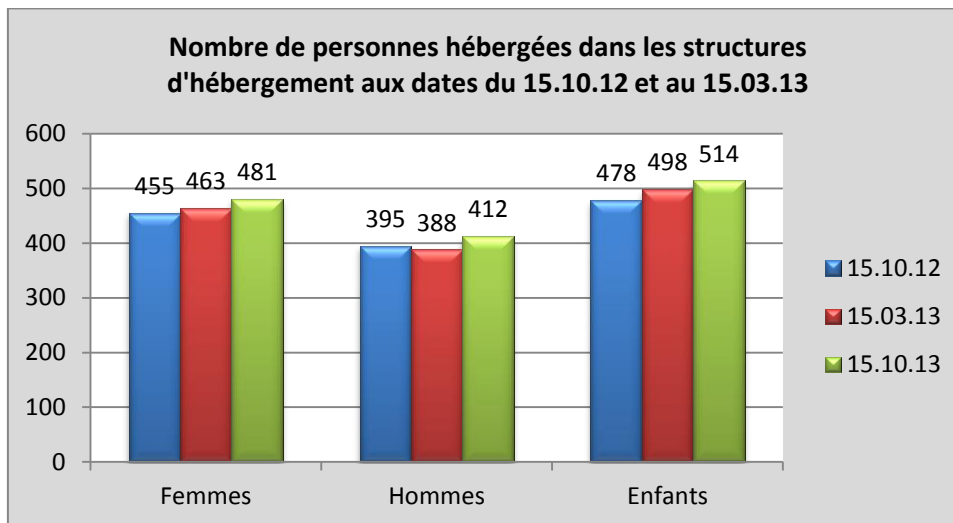
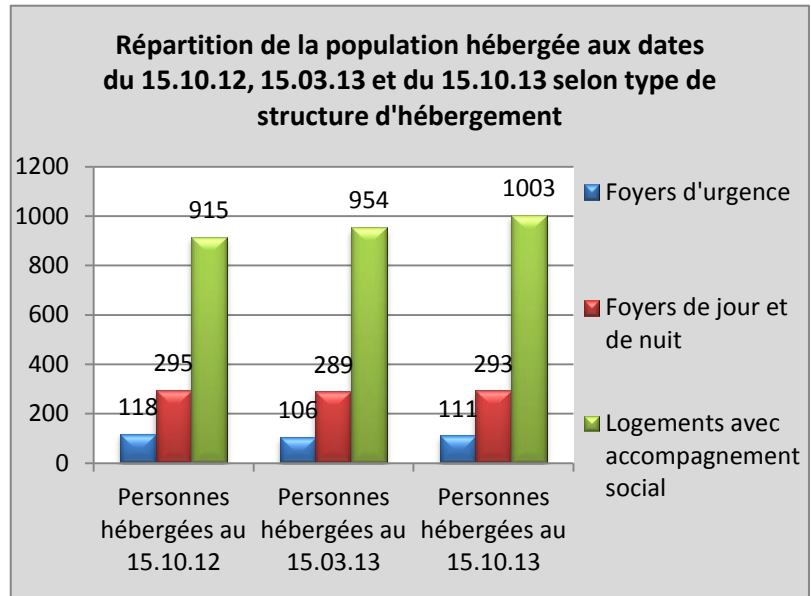


2. Analyse comparative des données recensées en date du 15.10.12, 15.03.13 et du 15.10.13

2.1. Comparaison des données collectées en date du 15.10.12, 15.03.13 et du 15.10.13

En comparant les données collectées aux trois dates susmentionnées, on peut constater que **le nombre de personnes hébergées a augmenté de 6%, soit 79 personnes, au cours d'une année.**

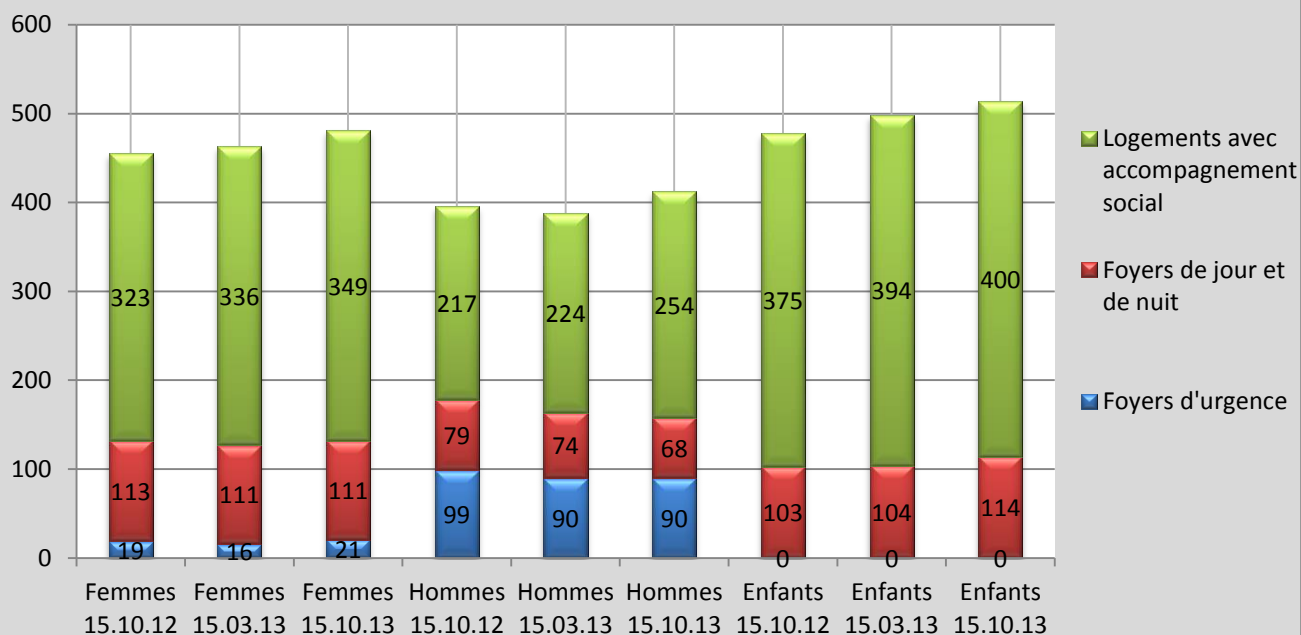
Le nombre de personnes accueillies au sein des centres d'accueil classique est plutôt stable et varie entre 395 personnes en mars 2013 et 413 personnes en octobre 2012. **Le nombre de personnes hébergées dans les logements avec accompagnement social a constamment augmenté** depuis octobre 2012, accueillant 88 personnes supplémentaires le 15 octobre 2013 par rapport au 15 octobre 2012. Une **hausse de 9,6%** peut ainsi être constatée, dû à l'augmentation de l'offre de logements avec accompagnement social.



En comparant le type de population rencontrée au sein des structures d'hébergement, on peut constater que **les proportions entre femmes, hommes et enfants restent relativement identiques aux trois dates étudiées.** Le pourcentage de femmes reste stable avec 34%, tandis que celui des hommes varie entre 29 et 30% à ces trois dates. Le nombre d'enfants représente entre 36 et 37% de la population hébergée par les structures d'hébergement au 15 octobre 2012, 15 mars 2013 et au 15 octobre 2013.

En ventilant ces données également par type de structure d'hébergement, le graphique se présente comme suit :

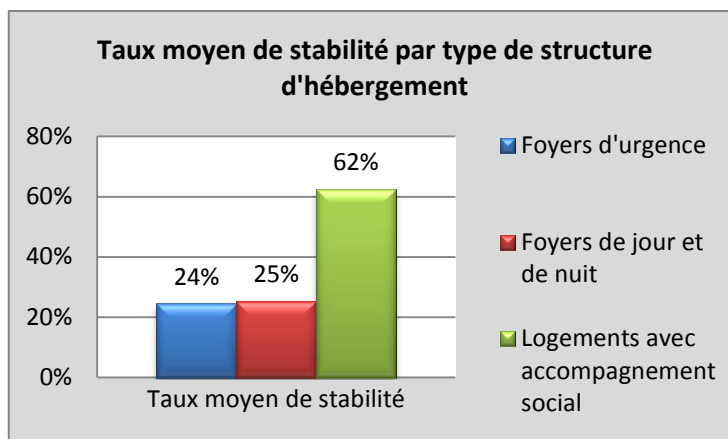
Répartition de la population hébergée aux dates du 15.10.12, 15.03.13 et du 15.10.13
selon type de population et type de structure d'hébergement



2.2. Stabilité de la population entre le 15 octobre 2012 et le 15 octobre 2013

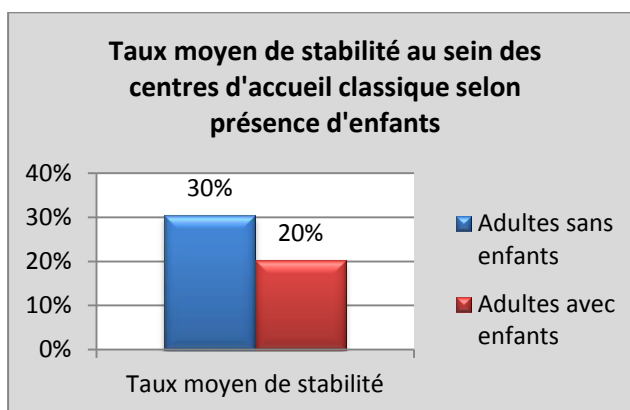
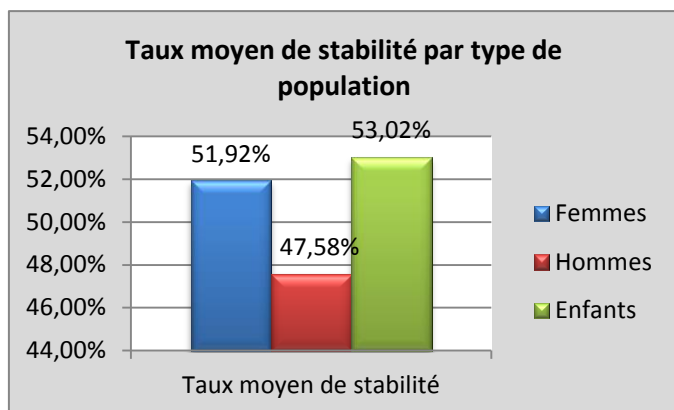
Le taux moyen de stabilité est calculé en divisant le nombre de personnes identiques en date du 15 octobre 2012 et en date du 15 octobre 2013 par la moyenne des personnes présentes à ces deux dates.

La population hébergée au sein des logements avec accompagnement social est plus stable que celle des centres d'accueil classique. 62 % de la population hébergée dans les logements avec accompagnement social était stable sur une période de 12 mois, tandis que la population restée stable représente 25 % pour les foyers de jour et de nuit et 24 % pour les foyers d'urgence. Un quart de la population de l'ensemble des centres d'accueil classique est donc restée identique.



En analysant la stabilité de la population au sein des structures d'hébergement entre le 15 octobre 2012 et le 15 octobre 2013 par type de population, il s'avère que le taux moyen de stabilité des enfants et des femmes est légèrement plus élevé que celui des hommes.

On peut également constater que la stabilité moyenne de la population est plus importante au sein des centres d'accueil classique qui accueillent en grande majorité des adultes sans enfants.¹



Remarques

Notons qu'à l'ensemble des structures d'hébergement mentionnées ci-dessus s'ajoutent les 220 lits conventionnés par la Caisse Nationale de Santé dans le domaine psychiatrique extra-hospitalier, environ 170 logements de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché et environ 1700 logements du Fonds du Logement qui ne sont pas gérés par les vingt gestionnaires des structures d'hébergement pour adultes. De plus, certaines communes mettent des logements sociaux à disposition (950 logements en 2011 incluant les logements de service).

Les foyers d'accueil pour travailleurs immigrés, célibataires ou mariés dont la famille est restée au pays d'origine, n'ont pas été pris en compte, de même que certaines structures d'hébergement pour jeunes adultes tombant sous le champ de l'Office National de l'Enfance (ONE). A cela s'ajoutent également les structures d'hébergement pour personnes handicapées et pour personnes âgées profitant de l'accueil gérontologique.

¹ Critère : nombre d'enfants inférieur ou égal à 10% de la population totale.

